

# FICHE ACCORD PREALABLE



LPP CECAM  
395 CHEMIN BEAUREGARD  
74490 ST JEOIRE  
TEL 04 50 35 80 80

## IDENTITE DE L'ÉLÈVE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone élève + parents : \_\_\_\_\_

Mail élève + parents : \_\_\_\_\_

Diplôme préparé : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

## COORDONNEES DE L'ENTREPRISE OU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_| Ville \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Mail : .....@.....

Représentée par

Mme - M. \_\_\_\_\_ nom du tuteur : \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_ fonction : \_\_\_\_\_

## PERIODE DE FORMATION

Du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_

<input type="checkbox"/> Horaires variables	En cas d'horaires variables, l'établissement de formation doit être informé par télécopie (ou tout autre moyen écrit), du planning des horaires prévus. Une dérogation peut être accordée par la DIRECCTE : <a href="http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/La-reglementation-relative-aux-jeunes-travailleurs-travaux-interdits-ou">http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/La-reglementation-relative-aux-jeunes-travailleurs-travaux-interdits-ou</a>		
<input type="checkbox"/> Horaires fixes	Voir tableau ci-dessous :		
Jour	Matin	Après-midi	Total
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jedi			
Vendredi			
Samedi			

### Le transport au domicile à l'entreprise sera assuré par

- Un représentant légal,
- transport en commun,
- autre (préciser) \_\_\_\_\_

### Les repas du midi seront pris

- sur le lieu de travail
- au domicile de l'élève
- autre (préciser) \_\_\_\_\_

La convention sera éditée à partir de ce document. Une fois remplie et signée par l'élève (ou son représentant légal) et par le représentant de l'entreprise, elle sera à renvoyer par courrier ou par mail ([secretariat.cecama@escr74.com](mailto:secretariat.cecama@escr74.com)) par l'entreprise.

Date

Signature et cachet de l'entreprise

Signature parent ou élève